

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 21 MAI 2026

Envoyé en préfecture le 22/05/2026

Reçu en préfecture le 22/05/2026

Publié le 22/05/26

ID : 074-217400795-20260521-2026_030_DEL-DE

Séance du jeudi 21 mai 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le vendredi 15 mai 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h05, en mairie, sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents à l'ouverture de la séance : 11

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-027 : 12

Nombre de conseillers municipaux présents à partir de la délibération n°2026-030 : 13

Présents (13) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie ; Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric (arrivé à 20h15, vote à partir de la délibération n°2026-027) ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier (arrivé à 20h35, vote à partir de la délibération n°2026-030) ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe, HIOLLE François

Pouvoirs (2) : M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice donne pouvoir à M. Daniel DURET
Mme BARTHELEMY Violette donne pouvoir à M. BRIAND Sébastien

Secrétaire de séance : Mme DA RUGNA Roselyne

DELIBERATION N°2026-030	APPROBATION DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE (PPMS) UNIFIÉ DE L'ECOLE PRIMAIRE DE LES CLEFS
------------------------------------	---

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, notamment les dispositions relatives à la sécurité des élèves et des personnels dans les établissements scolaires ;

Vu la circulaire du 8 juin 2023 relative au Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) applicable aux écoles et établissements scolaires (NOR : MENE2307453C) ;

Vu l'instruction du ministère de l'Éducation nationale relative à l'élaboration d'un PPMS unifié intégrant les risques majeurs et les risques liés aux menaces et intrusions ;

Considérant qu'il appartient à la commune, propriétaire des bâtiments scolaires du premier degré, de contribuer à la sécurité des élèves, des personnels et des usagers ;

Considérant que le PPMS unifié de l'école primaire de Les Clefs a été élaboré conjointement avec les services de l'Éducation nationale, les équipes pédagogiques et les partenaires compétents en matière de sécurité ;

Considérant que ce document définit les procédures de mise en sûreté des occupants de l'établissement en cas de risques majeurs, d'événements naturels, technologiques ou de menaces et intrusions ;

Considérant qu'il convient d'approuver ce document afin de permettre sa mise en œuvre effective au sein de l'école primaire communale ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 15 voix pour, dont 2 pouvoirs :

DÉCIDE

- D'approuver le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) unifié de l'école primaire de la commune de Les Clefs, tel qu'annexé à la présente délibération,
- De préciser que ce plan pourra faire l'objet de mises à jour régulières afin de tenir compte des évolutions réglementaires, organisationnelles ou techniques.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la mise en œuvre du présent PPMS.

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance,
Roselyne DA RUGNA